

Inquiétudes des scientifiques sur l'utilisation professionnelle du RFID

Après le mobile et le Wi-Fi, le monde scientifique s'interroge sur les **dangers du RFID** (*Radio Frequency Identification*). Saisis par le collectif d'associations France Nature Environnement (FNE), un comité d'experts a réuni **depuis 2005 des scientifiques d'horizons divers**. Sous la houlette de l'**Afsset** (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement) leur objectif était de connaître les conséquences sur la santé humaine de l'exposition aux technologies d'identification par radiofréquences.

En détail, la technologie [RFID](#) a pour but de mémoriser et récupérer des données à distance en utilisant des **marqueurs appelés « radio-étiquettes »** (*RFID tag* ou *RFID transponder*). Ces marqueurs peuvent alors être adhésifs, collés ou incorporés dans des objets ou produits et même implantés dans des **organismes vivants**. Ces tags sont aujourd'hui énormément utilisés dans l'industrie et la distribution, notamment pour fluidifier la logistique.

Le rapport « *Les systèmes d'identification par radiofréquences (RFID) : Evaluation des impacts sanitaires* », rassemble donc des chercheurs de l'**Inserm**, du **CNRS**, du **CRSSA** (Armée), du Collège de France, ainsi que d'autres institutions scientifiques.

Parmi les conclusions de l'étude, ressort un constat un peu vague : « *l'étude de la littérature ainsi que les résultats de campagnes de mesure ne permettent pas, à ce jour, d'établir l'existence d'un risque sanitaire lié à l'exposition aux champs électromagnétiques émis par des systèmes RFID.* »

Néanmoins, selon ce comité, « *en France, l'exposition professionnelle peut être nettement plus forte que celle de la population générale pour qui l'exposition est très faible. Mais, les méthodes d'évaluation des risques sanitaires concernent des expositions du corps entier, elles sont donc inappropriées pour certaines situations de travail* » .

L'étude cible là [l'utilisation de la technologie](#) sans pour autant en connaître toutes les conséquences. Ainsi l'Afsset explique que du fait des **faibles distances entre un utilisateur et la technologie**, son exposition répétitive en milieu professionnel peut être « *non-négligeable* » . Une position prudente mais qui a le mérite de noter que les **valeurs limites d'exposition n'ont pas été revues depuis 1998...**

Ces « *scénarios d'exposition identifiés les plus défavorables* » représentés par le milieu professionnel inquiètent donc les scientifiques. En ce sens, ils recommandent de créer une **veille sur la recherche des effets biologiques** des rayonnements aux **fréquences spécifiques des RFID**.

Enfin, concernant la protection des données personnelles, L'Afsset souligne qu'elle n'était pas compétente sur ces questions qui lui ont aussi été soumises par France Nature Environnement.

Ce rapport apporte donc une pierre à la recherche sur le RFID et ses conséquences sur la santé. Un phénomène qui avait déjà alerté les professionnels d'**Air France**, du milieu hospitalier ou encore de la **Ratp** ([Stif](#))... Réputées presque- [inviolables](#), les puces RFID seraient-elles pour autant indolores ?